



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_005

Arrêté travaux SUEZ EAU le 15.02.2024

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant qu'une demande a été faite par SUEZ EAU FRANCE - PAS pour le compte de la société TP BOUGEL 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE pour faire des travaux de réparation sur le réseau assainissement sur notre commune au niveau du n°59 "Route de Charmes" dit Chemin du pont des Epinettes.

ARRETE

Article 1 – La circulation sur la route du Chemin du pont des Epinettes au niveau du 59 "Route de Charmes" d'Essegney jusqu'à la "Route de Damas aux Bois" sera interdite jeudi 15 février 2024 de 7H00 à 18H00.

Article 2 – La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par la société TP BOUGET et SUEZ EAU FRANCE - PAD.

Article 3– Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la voie communale concernée durant les travaux.

Article 5– Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,

Eric JACOTÉ